



Assurance Croissance RBC et Assurance Croissance Plus RBC

Guide client de l'Assurance bonifiée



Assurances

Table des matières

Montant de base et montant d'assurance bonifiée	3
Comparaison des options de participation : Bonifications d'assurance libérée et Assurance bonifiée	5
Éléments à prendre en considération avant de choisir l'Assurance bonifiée comme option de participation	6

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

L'Assurance Croissance RBC et l'Assurance Croissance Plus RBC sont des produits d'assurance vie avec participation qui allient les avantages d'une protection d'assurance et la croissance d'une valeur de rachat garantie. Le présent guide vise à fournir des renseignements généraux sur le produit. Il n'a pas pour but de fournir des conseils fiscaux, juridiques, comptables ou autres. Veuillez consulter vos propres conseillers professionnels pour obtenir des recommandations fondées sur votre situation particulière. Nous avons tout mis en œuvre pour assurer l'exactitude des renseignements fournis dans ce guide. Malgré tous nos efforts, certaines erreurs et omissions peuvent s'être glissées. En cas de divergence, les conditions de la police Assurance Croissance RBC ou Assurance Croissance Plus RBC applicable auront préséance sur tout renseignement contenu dans ce guide.

Votre conseiller en assurance peut vous aider à déterminer le bon montant d'assurance vie dont votre famille et vous avez besoin.

L'Assurance Croissance RBC^{MC} et l'Assurance Croissance Plus RBC^{MC} peuvent être adaptées à vos besoins et à votre budget, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une croissance au sein de la police.

Les titulaires d'une police d'assurance vie avec participation peuvent recevoir des participations annuelles en fonction du rendement du compte des polices avec participation. Vous pouvez choisir parmi cinq options de participation différentes selon la façon dont vous souhaitez recevoir ce paiement chaque année.

La plupart des clients choisissent de réinvestir leurs participations dans la même police d'assurance vie en se prévalant de l'option Bonification d'assurance libérée ou Assurance bonifiée. Si vous optez pour cette solution, la croissance au sein de la police s'accumule à l'abri de l'impôt, conformément aux règles de l'alinéa 148(2)a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Vous trouverez d'autres renseignements dans le document [Comprendre l'Assurance Croissance RBC, l'Assurance Croissance Plus RBC et le compte des polices avec participation](#).

Votre conseiller en assurance peut proposer de structurer votre police avec l'Assurance bonifiée comme option de participation. L'Assurance bonifiée présente de nombreux avantages, mais avant de choisir cette option de participation, il faut prendre en compte de nombreux facteurs.



Avant de recommander l'assurance vie avec l'option de participation Assurance bonifiée, votre conseiller devra déterminer le montant d'assurance vie total pertinent et comprendre votre budget mensuel ou annuel pour votre assurance vie. En connaissant ces deux facteurs, il pourra structurer votre police d'assurance vie avec participation avec deux paliers de protection : un montant de base et un montant d'assurance bonifiée.

Montant de base et montant d'assurance bonifiée

La somme de ces deux paliers correspond au montant total d'assurance qui sera versé à un bénéficiaire au décès de l'assuré.

Le **montant de base** est entièrement constitué d'une assurance vie avec participation. Ce montant de base est fixe pendant toute la durée de la police et constituera la base de vos primes garanties. Le montant de base peut être libéré du paiement des primes dans 10 ans, 20 ans ou au 100^e anniversaire de naissance de l'assuré. Votre conseiller vous recommandera la meilleure période de paiement pour vous.

Le **montant d'assurance bonifiée** est ce qui rend cette option de participation unique. Ce niveau de couverture est composé d'une assurance temporaire d'un an et d'une assurance vie avec participation additionnelle souscrite au moyen de participations réinvesties que vous pouvez recevoir chaque année.

Durant la première année d'assurance, la proportion du montant d'assurance bonifiée correspond à 100 % de l'assurance temporaire d'un an fournie sans frais supplémentaires au titulaire de police. Au fil du temps, à mesure que les participations sont utilisées pour souscrire une assurance additionnelle, la proportion de l'assurance temporaire d'un an, qui au départ représentait 100 % de l'assurance bonifiée, commence à diminuer, la différence étant constituée de bonifications d'assurance libérée additionnelles.

La nouvelle assurance vie avec participation souscrite au moyen de participations n'est pas ajoutée à votre montant de base. Il s'agit plutôt d'une composante du montant de l'assurance bonifiée.

À mesure que le montant des bonifications d'assurance libérée augmentera, la valeur de rachat de votre police continuera de s'accroître, mais la prestation totale de décès versée au bénéficiaire demeurera la même. Au fil du temps, le montant de l'assurance bonifiée peut

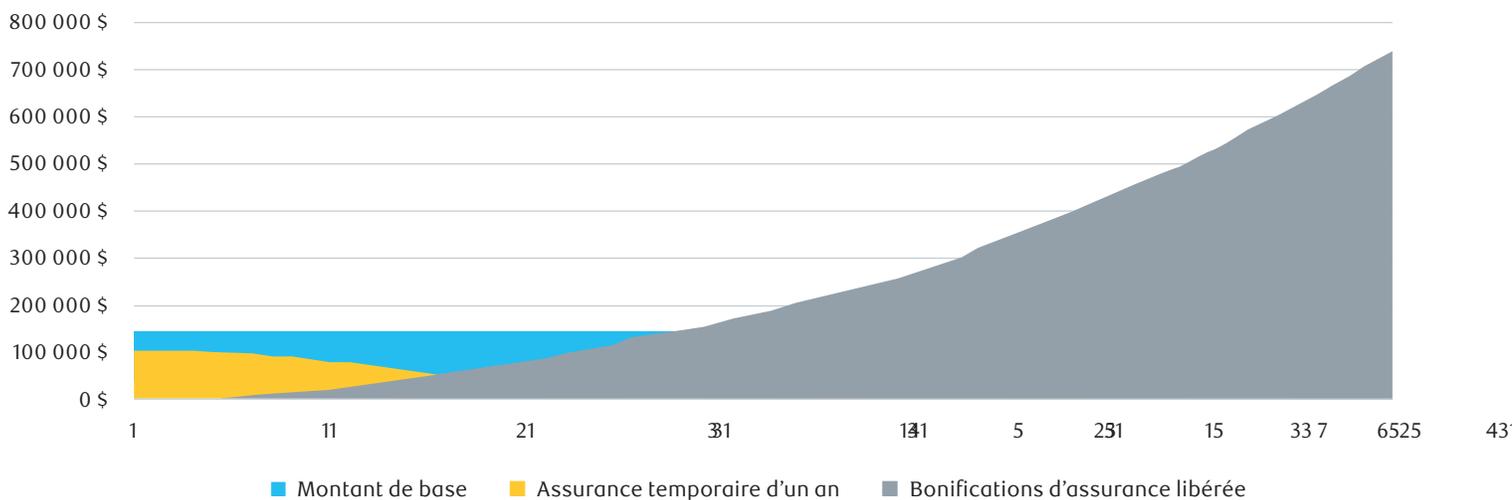
atteindre un point où il est entièrement constitué de bonifications d'assurance libérée. À ce stade, votre option de participation sera remplacée d'office par l'option Bonifications d'assurance libérée. C'est ce qu'on appelle le **point de convergence de l'assurance bonifiée**. La date à laquelle votre police atteint le point de convergence n'est pas garantie, parce qu'elle repose sur le barème des participations, qui n'est pas garanti non plus.

Exemple d'une police prévoyant un capital-décès de 250 000 \$

Montant d'assurance de base : 143 678 \$

Montant d'assurance bonifiée : 106 322 \$

Capital-décès total (assurance bonifiée)



Comparaison des options de participation : Bonifications d'assurance libérée et Assurance bonifiée



Exemple

Le conseiller de **Margot** estime qu'elle aurait besoin d'une assurance vie permanente de 250 000 \$. Margot souhaite payer son assurance plus rapidement. Elle choisit donc une période de paiements de 20 ans.

Dans cet exemple, on peut voir que Margot dispose d'un montant d'assurance vie équivalent au montant demandé. Toutefois, la prime est moins élevée en choisissant l'option de participation Assurance bonifiée.

Même si ses primes sont moins élevées avec cette option, la valeur de rachat à l'intérieur de la police ne croîtra pas au même rythme qu'avec l'option Bonifications d'assurance libérée, et le capital-décès total n'augmentera pas tant que le point de convergence de l'assurance bonifiée n'aura pas été atteint.

Votre conseiller en assurance peut vous aider à comprendre l'option de participation qui correspond le mieux à vos besoins en assurance et à votre plan financier général.

Définition des bonifications d'assurance libérée

Pour prendre une décision éclairée, vous devez comprendre le fonctionnement des bonifications d'assurance libérée.

Les participations au titre de cette option sont utilisées pour souscrire un montant d'assurance vie libérée supplémentaire, distinct du montant de couverture de base sélectionné. L'assurance souscrite au moyen des bonifications d'assurance libérée peut aussi donner droit à des participations et comportera une valeur de rachat.

Renseignements sur les produits	Assurance Croissance RBC – 20 paiements avec option de participation Bonifications d'assurance libérée	Assurance Croissance RBC – 20 paiements avec option de participation Assurance bonifiée
Capital-décès total au moment de la souscription	250 000 \$	250 000 \$
Sommaire de l'assurance au moment de la souscription	Assurance vie entière avec participation de 250 000 \$	Montant de base de 143 678 \$ (assurance vie entière avec participation) Montant d'assurance bonifiée de 106 322 \$
Primes	6 332,25 \$ x 20 ans = 126 645 \$	3 846,84 \$ x 20 ans = 76 936,80 \$
Que se passe-t-il avec le versement des participations chaque année ?	Utilisée automatiquement pour souscrire une assurance vie supplémentaire libérée, qui s'ajoute au capital-décès total de sa police. Cela signifie que le montant versé au bénéficiaire de Margot augmentera chaque année jusqu'à son décès.	Utilisée automatiquement pour souscrire autant d'assurance vie supplémentaire libérée que possible. La différence entre le capital-décès total garanti et l'assurance vie libérée additionnelle est comblée en utilisant une partie de la participation pour souscrire le montant d'assurance vie restant en utilisant une assurance temporaire d'un an. Ce processus se répétera chaque année. À mesure que l'assurance vie supplémentaire libérée augmente, la police nécessitera un montant d'assurance temporaire d'un an de moins en moins élevé.
Capital-décès total projeté à l'âge de 85 ans (barème actuel)	979 972 \$ Taux de rendement interne – 5,08 %	554 955,99 \$ Taux de rendement interne – 4,90 %
Valeur de rachat totale projetée à l'âge de 65 ans (barème actuel)	275 130 \$ Taux de rendement interne – 3,74 %	155 733,21 \$ Taux de rendement interne – 3,41 %

Éléments à prendre en considération avant de choisir l'Assurance bonifiée comme option de participation

- Les modifications que vous apportez à une police en vigueur peuvent avoir une incidence sur le ratio d'assurance bonifiée/montant de base.
- Une fois votre police établie avec cette option de participation, vous ne pouvez pas retirer la valeur de rachat de votre police, demander l'autofinancement des primes ou demander la modification des options de participation tant que le point de convergence de l'assurance bonifiée n'est pas atteint.
- Les paiements au titre de l'option de dépôt peuvent devancer la date à laquelle le point de convergence de l'assurance bonifiée est atteint.
- Vous pouvez convertir l'assurance temporaire d'un an dans les 31 jours précédant tout anniversaire contractuel, sans fournir de preuve d'assurabilité.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez joindre votre conseiller en assurance ou visiter le site rbcassurances.com/assurance-croissance.



Assurances